

Réunion du Conseil Municipal

Du 15 décembre 2025 à 19 heures

Le lundi 15 décembre 2025 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON, Maire.

Présents : Robert BOUDON, Sylvie VAISSADE, Michel BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE
Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Budget : décision modificative
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2024/2025 : autorisation de signature
- Signalisation d'Information Locale (SIL) : convention de regroupement de commandes pour le marché de fournitures courantes et services
- Section de Lagarde - vente parcelles au profit de M et Mme Francis KAUFFMANN : décision suite à la consultation des électeurs
- Demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – budget du service de l'eau
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2025.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Budget : décision modificative

Budget principal

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice 2025, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0	1 470
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	1 470	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 470	1 470

Investissement		Recettes	Dépenses
2111 - 0	Terrains nus	0	132
21318 - 36	Autres bâtiments publics	0	-132
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		1 470	1 470

Budget Service eau et assainissement

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
6541	Créances admises en non-valeur	0	5
011 - 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	0	-5
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2024/2025 : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2024/2025 soit de 990 € par enfant.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation et si accord à l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.

Le conseil municipal :

- *Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2024/2025, la somme de 990 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école.*
- *Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Signalisation d'Information Locale (SIL) : convention de groupement de commandes pour le marché de fournitures courantes et services**

Face aux enjeux de signalétique, notamment de réduction de l'hétérogénéité des panneaux et de leur impact paysager ainsi que du contexte réglementaire qui la régit, Saint-Flour Communauté a engagé depuis 2023, un travail autour de la Signalisation d'Information Locale. Dans ce cadre, une étude complète de signalisation des communes de la Truyère a été réalisée par le cabinet ASCODE, missionné par Saint-Flour Communauté.

La commune de Lieutadès a bénéficié de cette étude, et le conseil municipal en séance du 7 août 2024 a donné un accord de principe pour déployer la SIL sur son territoire.

Le maire propose au conseil d'intégrer le groupement de commandes pour le marché de fourniture des panneaux (fourniture, transport, dépose et pose), réalisé par Saint-Flour Communauté afin de lancer prochainement la phase de consultation et d'attribution du marché et de l'autoriser à signer la convention avec Saint-Flour Communauté.

Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas approuver la convention.

(Pour : 0, Contre : 7, Abstention : 2)

➤ **Section de Lagarde - vente parcelles au profit de M et Mme Francis KAUFFMANN : décision suite à la consultation des électeurs**

Le maire rappelle que le 23 novembre dernier, les électeurs de la section de Lagarde ont été consultés afin qu'ils se prononcent sur le projet de vente d'une partie des parcelles D 82 et D 89 appartenant à ladite section au profit de M. et Mme Francis KAUFFMANN.

L'avis favorable des électeurs ayant été obtenu, le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la poursuite du projet.

Le conseil municipal se prononce définitivement pour la cession d'une partie des parcelles D82 et D89 pour une superficie totale de 180 m² à M. et Mme Francis KAUFFMANN.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables – budget du service de l'eau**

Le maire rappelle au conseil que le SGC a transmis un état de produits communaux pour le budget du service eau, pour décision d'admission en non-valeur, pour un montant total qui s'élève à 100.06 €.

À ce jour ces créances n'ayant toujours pas été recouvrées il demande au conseil de décider de l'admission ou non en non-valeur.

Le Maire décidera de l'admission ou non en non-valeur.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Jean-Noël GILIBERT donne le compte rendu de la réunion du SIVU de l'AEP des Vergnes qui s'est tenu à Fridefont le 10 décembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,